



## Garantie accident de la vie

-----  
Par patogaze

Bonjour

J'avais souscrit une garantie accident de la vie

à la suite d'un accident je suis reconnu handicapé à 80 %

Le capital maximum m'a donc été attribué cependant l'assurance depuis maintenant 3 ans s'est chargé d'aménager mon logement et d'acheter du matériel nécessaire à mon handicap

Les travaux ont été calamiteux est totalement mal gérés et ont duré pratiquement 2 ans avec nombre de non-conformité

Cela fait donc 3 ans que l'assurance dispose d'un capital important dont je n'ai aucune visibilité je n'ai pu obtenir aucune facture de dépenses même aujourd'hui le solde de mon capital est inconnu

L'assureur n'est-il pas obligé de me verser ce capital afin que je puisse en bénéficier pour une vie meilleure

L'assureur a-t-il le droit de me fournir aucune comptabilité

Enfin quel recours puis-je avoir contre cet assureur et exiger le paiement de mon capital

En vous remerciant par avance de vos réponses.

-----  
Par chance

contactez la Fédération Française de l'Assurance "[www.ffa-assurance.fr](http://www.ffa-assurance.fr)" via leur site